



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 12 septembre 2023 à 17h54, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers David Lemelin et Johanne Di Cesare.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présentes.

434-09-23

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DANS L'EMPRISE DE LA
VILLE – 168-172, MONTÉE SAINT-RÉGIS

CONSIDÉRANT que des travaux de reconstruction d'une partie des bordures, des trottoirs, de pavage et d'aménagement de trottoirs dans l'emprise de la Ville sont nécessaires pour bien se raccorder aux travaux du débarcadère du promoteur dans le cadre du projet d'urbanisation de la montée Saint-Régis;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite à l'entrepreneur général du promoteur, soit Fortis Construction inc., qui est déjà mobilisé sur place;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le paiement d'un montant de 28 471,03 \$, taxes incluses, pour les travaux à compléter dans l'emprise de la Ville au 168-172, montée Saint-Régis, incluant un trottoir en béton, à l'entrepreneur Fortis Construction inc.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique, le directeur adjoint - Bureau de projets, le chargé de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation du présent contrat ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1813-23.

435-09-23

AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT – AMÉNAGEMENT D'UNE SORTIE D'URGENCE - CARRÉ BLOOMSBURY PHASE 1

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière adjointe à emprunter, pour l'aménagement d'une sortie d'urgence au Carré Bloomsbury phase 1, la somme de 8 052,54 \$, taxes nettes au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière adjointe à transférer à cet effet la somme de 8 052,54 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 « Fonds réservés – fonds de roulement » vers le poste budgétaire 23-022-05-391 « Infrastructures ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-05-391.

436-09-23

EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA RESTAURATION - SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, en date du 9 octobre 2023, madame Michèle Ménard à titre d'employée à l'essai au poste de coordonnateur de la restauration au Service du développement durable et de l'hygiène du milieu, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 4 de la classe 1 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-742-00-111.

437-09-23

CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR AQUATIQUE – VOLET EXPÉRIENCE CITOYENNE – SERVICE DES LOISIRS ET EMBAUCHE

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer le poste de coordonnateur aquatique – volet expérience citoyenne au Service des loisirs, à la classe 1 et aux conditions de travail prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres, et ce, en date de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

D'embaucher, en date du 9 octobre 2023, monsieur Nicolas Cordeau à titre d'employé à l'essai au poste de coordonnateur aquatique – volet expérience citoyenne au Service des loisirs, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 3 de la classe 1 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-741-00-111.

438-09-23

VENTE PAR LA VILLE DU LOT PROJETÉ 6 564 763 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De vendre, sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur, à la compagnie 14849035 Canada Inc., le lot projeté 6 564 763 du cadastre du Québec à être enregistré (partie du lot actuel 6 347 305 du cadastre du Québec) pour la somme de 17 500 000,00 \$, plus les taxes applicables, le tout aux conditions stipulées dans l'offre d'achat, signée le 8 septembre 2023 par l'acheteur.

L'acheteur désignera le notaire de son choix, assumera les frais de préparation de l'acte de vente, les coûts de publication et des copies requises.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre d'achat, le contrat de vente et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

439-09-23

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2023-00080 – LOT 6 441 624 DU CADASTRE DU QUÉBEC (15, RUE PROJETÉE)

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de PIIA numéro 2023-00080 afin de faire approuver un projet de construction d'une habitation multifamiliale de 86 logements sur dix (10) étages sur le lot 6 441 624 situé au 15, rue projetée;

CONSIDÉRANT le plan de l'arpenteur-géomètre Jacques Beaudoin daté du 28 juillet 2023 (numéro de plan 18-26620-P-9, minute 21614) et le plan d'implantation préparé par la firme FNX-INNOV Inc. daté du 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT les documents A.1 à C.2 du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique;

CONSIDÉRANT le rapport favorable et les commentaires particuliers du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver partiellement la demande de PIIA numéro 2023-00080 concernant le 15, rue projetée, soit le lot 6 441 624 du cadastre du Québec à la condition que l'orme d'Amérique soit remplacé par une épinette blanche et que six (6) plants de calamagrostis camouflent le transformateur sur socle.

La présente autorisation exclut la présence d'une piscine extérieure localisée sur le toit.

440-09-23

NOMINATION – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur général adjoint par intérim compte tenu de l'absence de la titulaire du poste et pour agir en cas d'absence de la directrice générale.

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Hugo Sénéchal, directeur du Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique, à titre de directeur général adjoint par intérim, et ce, jusqu'au retour de la titulaire du poste.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Geneviève Noël, greffière adjointe